

Image not found or type unknown



Procédures civiles d'exécution

Par **nemesis 74**, le **23/02/2015** à **20:07**

bonjour, je désire savoir ce qu'implique la phrase : " cette décision n'est pas susceptible de recours, s'agissant d'une mesure d'administration judiciaire". Il y a eu retrait du role devant le JEX loi n° 91-650 du 9 juillet 1991 article du décret n° 92-755 du 31 juillet 1992 D'avance , je vous remercie